

Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP)

4^{ème} Edition de la foire ouest-africaine des semences paysannes



Déclaration de Djimini 2014

Lors de la 4^{ème} édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes tenue à Djimini, au Sénégal du 11 au 13 Mars 2014, 300 participants, représentant 54 délégations du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, du Niger, du Mali, du Togo, du Sénégal, de la Guinée, de l'Inde, de l'Europe et du Canada se sont réunies pour promouvoir les semences paysannes.

Accueillies par les autorités administratives locales de Vélingara (Sénégal), les participants ont analysé, découvert et retenu ce qui suit :

- a) Les communautés paysannes disposent d'innombrables variétés de semences adaptées pour toutes les espèces végétales de leurs systèmes agricoles et alimentaires ;
- b) Les semences paysannes sont des semences reproductibles. Les communautés paysannes renouvellent leurs semences à partir de leurs récoltes, selon des pratiques ancestrales ;
- c) Les communautés paysannes sont professionnelles dans la production, la préservation, la conservation et la multiplication des semences ;
- d) Les communautés paysannes développent et organisent des réseaux autogérés, dynamiques et avec un fort ancrage à la base ;
- e) Les communautés paysannes organisent et développent des alliances transfrontalières et transcontinentales pour partager leurs richesses, leurs savoirs et pratiques agricoles de façon autonome ;
- f) Ainsi, le Comité Ouest Africain de Semences Paysannes (COASP), mis en place en 2011, a établi une alliance avec l'Inde pour la promotion des systèmes agricoles basés sur les Mils.

Malgré ces richesses, ces savoirs et ces potentialités, les participants à la 4^{ème} édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes ont le regret de constater :

- a) Le manque et l'insuffisance de consultation des communautés paysannes dans la définition des programmes agricoles et semenciers en particulier ;
- b) Le manque de consultation des communautés paysannes dans la définition des lois et règlements relatifs aux semences ou à la recherche sur les semences ;

- c) Que les savoirs et semences des communautés paysannes sont appropriés par la recherche sans consultation ni approbation des communautés, mais également parfois avec la complicité de certains paysans, ce qui constitue de la bio piraterie ;
- d) Que le traité international sur les plantes (TIRPAA) qui reconnaît les droits des agriculteurs (article 9) et l'utilisation durable de la biodiversité cultivée (article 5 et 6) n'est pas mis en œuvre par nos gouvernements ;
- e) Que la semence paysanne est criminalisée par les lois semencières ;
- f) Que les initiatives agro alimentaires des communautés paysannes ne sont pas soutenues alors qu'elles mènent à une vraie souveraineté alimentaire ;
- g) Que les semences dites améliorées sont promues alors que nous savons tous qu'elles nous mènent à la dépendance parce qu'elles sont inadaptées et qu'elles sont protégées par des droits de propriétés intellectuelles.

Les participants à la 4^{ème} édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes dénoncent ainsi :

- h) La façon dont nos Etats cautionnent la diffusion des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et leurs dérivés.
- i) La promotion de l'agriculture industrielle, avec tous les maux qu'elle a causés et continue de causer sur l'environnement, la santé et l'économie. En effet, elle fait une pression énorme sur toutes les ressources : hydrique, foncière, énergétique et celles des biodiversités animales et végétales.

Compte tenu des richesses, des savoirs, des pratiques et de la durabilité des systèmes agricoles des communautés paysannes ; connaissant également les méfaits et dangers des systèmes agro industriels, nous, participants à la 4^{ème} édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes de Djimini, recommandons et appelons les services publics du Sénégal, de l'Afrique et du monde entier à :

- a) Prendre leurs responsabilités pour servir l'intérêt général et non les intérêts de particuliers en cautionnant l'intervention des multinationales ;
- b) Arrêter immédiatement tous les processus et actes de brevetages du vivant, quels qu'ils soient, parce que c'est contraire à la mentalité des communautés paysannes, ça heurte leurs coutumes, leurs cultures, leurs croyances et leur éthique ;
- c) Mener des consultations transparentes, publiques et décentralisées avec les communautés paysannes avant d'engager tout programme, toute loi et toute politique relatifs aux semences et à l'agriculture en général. Nous sommes au courant de la loi en préparation sur la libre circulation des semences OGM dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)...., mais elle ne passera pas ;
- d) Ouvrir un large débat sur les OGM afin que l'information réelle soit partagée et connue de tous ;
- e) Ne pas laisser les institutions privées (AGRA, USAID, NASAN....) orienter la recherche et les programmes nationaux ;
- f) Promouvoir l'agriculture familiale qui est faite de diversité, de renforcement de l'autonomisation des communautés paysannes, et de restauration des écosystèmes et de la fertilité des sols ;
- g) Magnifier le rôle de la femme dans toutes les activités liées à la semence, où elle détient la plus grande expertise. Elle est la gardienne de la semence.

Fait à Djimini, Sénégal, le 13 Mars 2014